

COMMUNE
DE BEAUSSAIS-SUR-MER

DECLARATION PREALABLE
ABANDON DU PROJET EN COURS DE VALIDITE

Demande déposée le 02/12/2025

N° DP 022 209 25 00094

Par :	Monsieur REIS David
Demeurant à :	43 Bis Route Du Guildo 22750 ST JACUT DE LA MER
Sur un terrain sis à :	Rue Des Basses Saudrais 22650 BEAUSSAIS-SUR-MER
Cadastré :	209 AC 1116, 209 AC 1117
Nature des Travaux :	Division en 2 lots avec accès individuels

Le Maire DE BEAUSSAIS-SUR-MER

Vu la déclaration préalable présentée le 18/07/2025 par Monsieur REIS David, demeurant 43 Bis Route Du Guildo à ST JACUT DE LA MER, (22750) ;

Vu l'objet de la déclaration :

- pour la division en deux lots avec accès individuels,
- sur un terrain situé Rue Des Basses Saudrais, BEAUSSAIS-SUR-MER (22650),

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 10/11/2006, modifié le 02/12/2008, le 02/07/2013, le 04/11/2014, le 28/07/2015 et le 27/10/2015 ;

Vu la délibération n°CA-2024-059 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 27 mai 2024 prescrivant la révision générale du PLUiH de Dinan Agglomération;

Vu l'autorisation tacite en date du 19/09/2025 pour le présent dossier ;

Vu la demande électronique en date du 02/12/2025 demandant l'annulation de la demande susvisée en cours de validité ;

Considérant que le chantier n'a pas démarré.

ARRETE

Article unique : La présente déclaration préalable est annulée.

BEAUSSAIS-SUR-MER, le 11/12/2025
Le Maire,

Le MAIRE
Eugène CARO



Par délégation

Le Maire délégué
Mikaël BONENFANT